

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VALLEIRY

PROCES-VERBAL REUNION DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Hélène ANSELME, 1^{ère} adjointe au maire.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 08
Nombre de membres votants : 11
Date de la convocation : 29.03.2024

PRÉSENTS : Mmes Hélène ANSELME, Christine NICOLET-DIT-FELIX, Adjointes, Mmes Renée RICHARD, Elisabeth DEAL, Alexandra DALLIERE, Conseillères Municipales, Mmes Danielle MANIGAND, Bernadette JACQUEMOUD et M. Claude LEPERS, Membres Extérieurs.

POUVOIRS : Mme Elodie POIRIER à M. Claude LEPERS, Mme Giovanna VANDONI à Mme Elisabeth DEAL, Mme Anick JUSTON à Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX.

EXCUSÉ : M. Alban MAGNIN

ABSENTES : Mmes Laurence OHEIX, et Célia DEGENÈVE

A l'unanimité, le Conseil d'Administration désigne Mme Renée RICHARD secrétaire de séance.

1° - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MARS 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-23 ;

Considérant le Conseil d'Administration réuni en date du 6 mars 2024 ;

Madame Hélène ANSELME propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2024, dont chaque membre a été destinataire.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 mars 2024.

2° - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Mme Hélène ANSELME, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (Année 2022)	0.00 €
DEPENSES ANNEE 2023	0.00 €
RECETTES ANNEE 2023	0.00 €
RESULTAT EXERCICE 2023	0.00 €
RESULTAT CUMULE FIN 2023	0.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT ANTERIEUR (Année 2022)	16 510.59 €
RESULTAT 2022 AFFECTE EN INVESTISSEMENT (c/ 1068)	0.00 €
DEPENSES ANNEE 2023	44 461.88 €
RECETTES ANNEE 2023	37 169.38 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 - Déficit	-7 292.50 €
RESULTAT CUMULE FIN 2023 A AFFECTER	9 218.09 €
RESULTAT GLOBAL A LA CLOTURE DE 2023	9 218.09 €

Entendu cet exposé,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

- VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3° - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Après s'être fait présenter l'exécution du budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par Monsieur le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré en collaboration avec Madame le Comptable public que le montant de chacun des soldes figurant au bilan a bien été repris dans les écritures, celui de tous les titres de recettes et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant l'exactitude des comptes,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Entendu cet exposé,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Madame Marie-Laure SARRAZIN-RAMAYE, Comptable public de la commune de Valleiry, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4° - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2023

Madame Hélène ANSELME, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Vu le compte administratif 2023 et notamment le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 9 218,09 €,

Vu le compte administratif 2023 et notamment le résultat de la section d'investissement d'un montant de 0.00 €,

Vu l'instruction comptable applicable aux collectivités locales et à leurs établissements de coopération intercommunale,

Entendu cet exposé, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de :

- l'affectation définitive du résultat de la section de fonctionnement comme suit :
 - Au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) : 9 218,09 €.

5° - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Madame Hélène ANSELME, rapporteur, expose qu'il est demandé au Conseil d'Administration d'adopter le budget primitif 2024 joint en annexe, de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 47 800.00 €
- Recettes : 47 800.00 € (dont excédent reporté : 9 218,09 €) ;

Entendu cet exposé, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2024 tel qu'annexé à la présente délibération.

6° - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Madame Hélène ANSELME, rapporteur, présente les demandes de subventions formulées par diverses associations.

Entendu cet exposé, **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'allouer les subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montants alloués
Handi sport – comité départemental 74	150 €
Amicale des Ombelles Viry	300 €
Banque alimentaire de Haute-Savoie	597 €
Sourire en cœur	150 €
Association Nous aussi	150 €
ASSAD Haute-Savoie	660 €
ADMR VIRY-VUACHE	9 956 €
ADMR Pays de Seyssel et Frangy	579 €
SOS Calvaires Haute-Savoie	150 €
Protection civile Haute-Savoie	150 €
Espace Femmes Geneviève D	650 €
ALFAA-GHS Annemasse	2 000 €
Association Les Bals Musette ST-JULIEN	150 €
TOTAL	15 642 €

Mme Renée RICHARD émet un avis défavorable à la subvention pour SOS Calvaire.

7° - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Inauguration des locaux ADMR à Vulbens le 29 avril 2024 à 18h30, la commune de Valleiry sera représentée par Danielle MANIGAND et Bernadette JACQUEMOUD.

Le diagnostic social du territoire est au joint au procès-verbal.

Claude LEPERS a présenté au conseil municipal des enfants le projet de dons de 2 « bancs de l'amitié » par l'association kiwanis. Ces bancs seront installés en juin 2024.

Repas des aînés :

- Les paniers garnis seront offerts aux habitants de plus de 80 ans absents lors du repas,
- L'âge de participation au repas est relevé aux plus de 63 ans. Ce seuil sera réévalué chaque année. Les invités devront s'inscrire sur une liste d'émargement à leur arrivée au repas.

Prochaine réunion : mercredi 19 juin 2024 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures 00.